

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2719

26 novembre 2007

SOMMAIRE

2PM Life Brokerage S.A.	130503	Finover S.A.	130511
AB Château S.à r.l.	130478	Fri-el International Holding S.A.	130493
Angelberg Sàrl	130475	Gamma S.A.	130496
Approche	130501	Hatena	130500
Argo Acquisition Luxembourg S.à r.l. ...	130491	Immobiliaria Mediterranea S.C.I.	130508
Autonomy Capital One S.à r.l.	130495	Luxange S.A.	130496
Autonomy Capital Two	130494	LuxGateway S.A.	130503
Avenue Financial Services Ltd.	130510	Manheim Auctions	130512
Axa Alternative Financing Management S.à r.l.	130475	Media Investment Holdings Sàrl	130510
Backblock S.à r.l.	130493	Mercuria Management Company S.A. ..	130511
Caribe Holding S.A.	130512	MeterInvest (Lux) Investment Company S.à r.l.	130479
Club Richelieu - Luxembourg	130501	Motor Development International S.A. .	130484
Convac Holding S.A.	130478	MPW Consulting Sàrl	130509
Cotrimo S.A.	130508	Ollean Etudes Luxembourg S.A.	130492
Cristal Investment s.à r.l.	130494	Ollean Etudes Luxembourg S.A.	130492
Cristal Investment s.à r.l.	130494	Oraso Investissement S.A.	130500
Cristal Investment s.à r.l.	130495	Primo Stadion Luxembourg S.A.	130496
Daxia S.A.	130476	ProLogis UK CCXLVII S.à r.l.	130479
Dax Management Luxembourg S.A.	130466	Real Estate Opportunity Holding S.à r.l.	130466
DTM Luxembourg	130500	Redfields S.à r.l.	130476
DTM Luxembourg	130495	Rusa Properties S.à r.l.	130509
EMPoint S.à r.l.	130500	Simex Sport International S.A.	130499
Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	130512	Socafam	130508
Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A.	130508	Step 2706 S.A. Holding	130497
Eurocofisi S.A.	130492	Systèmes Ecocompatibles de Génération d'Énergie S.A.	130491
Eurocofisi S.A.	130491	TTC Holdings S.à r.l.	130510
European Restaurant Holdings S.A.	130510	VFS Europe S.à r.l.	130497
Ferlux S.A.	130499	Wallace Properties S.à r.l.	130509
FIA Holdings S.à r.l.	130501		

Dax Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 55.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129731/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Real Estate Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 132.922.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventh day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

STICHTING CALPETRON, a foundation (stichting) existing under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Amsteldijk 166, NL -1079 LH Amsterdam (The Netherlands),

here represented by Mrs Giovanna Carles, employee, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Amsterdam (The Netherlands) on 15 October 2007.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of REAL ESTATE OPPORTUNITY HOLDING S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of investments in closed-end funds being active in the real estate sector. Investments in such funds shall be based on the Investment Guidelines which will be provided by the Investment Committee and require prior consent by the Investment Committee.

The Company may:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes, profit participating rights (Genussrechte) and other debt instruments or debt securities, (in each case on a senior or subordinated basis), the use of financial derivatives, including, but not limited to certificates and swap agreements or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) grant security for funds raised, including bonds, obligations notes, and financial derivatives (including, but not limited to certificates and swap agreements) issued, and for indemnities given by the Company;

(c) assign its assets in any way which is legally recognized (through sale, for collateral purposes,...), such assignment being decided or arranged by the board of managers of the Company or any person who has received powers to decide or arrange such assignment;

(d) enter into all necessary agreements, including, but not limited to management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, currency exchange agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest;

but in each such case so that the performance of such activities will not make the Company qualify as a professional of the financial sector as defined under the Law of 5 April 1993 on the Financial Sector, as amended.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management - Investment Committee - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by two (2) or more managers constituting a board of managers. The managers need not be shareholders, but at minimum two of them have to be Luxembourg residents. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace one or all managers.

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Investment Committee. The Company shall have an Investment Committee with two full members and two substitutes. Both MPC CAPITAL AG and HSH NORDBANK AG shall have the right to each appoint one full member and one substitute. The members may be revoked by the shareholders (who represent at least three-quarters of the paid-in capital) without cause, reappointed (after expiry of their appointment) or appointed separately from each other any time.

The respective substitute shall exercise the rights and duties of the respective full member for whom he was appointed substitute if and as long as the respective full member is unable to exercise them himself.

The Investment Committee shall render advice to the Company's board of managers on selection, monitoring and reporting as regards those target funds which the Company shall invest in according to its Investment Guidelines. The Company shall not invest in target funds, change or terminate such investments without the Investment Committee's consent. The Investment Committee shall have the right to approve or disapprove of the adoption of the Company's annual financial statements.

The Investment Committee shall adopt its resolutions in meetings. The meetings shall take place at the registered office of the Company or any other place in Luxembourg. Meetings shall be held if the board of managers calls a meeting. Further each member of the Investment Committee shall also have the right to convene a meeting. Resolutions of the Investment Committee shall be adopted unanimously. Each member shall have one vote. All further provisions concerning the Investment Committee's internal procedures may be set out in bylaws for the Investment Committee which the Investment Committee may adopt.

The Investment Committee's members shall not be compensated for their activities. Expenditures, and in particular travel expenses which a member may incur during his activities for the Investment Committee shall be refunded by the Company upon presentation of original receipt.

Art. 10. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the registered office of the Company or at some other place in Luxembourg. The place, the day and the hour shall be specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing their identification and allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 11. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article eleven (11) shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

Each manager may sub delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The remuneration of the respective manager shall be reduced by such agent(s)' remuneration (if any).

Art. 12. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by each of them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Opposite Interests. In the event that a manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the board of managers, such manager must advise the board of managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the board of managers.

The relevant manager shall not vote on any such transaction and such opposite interest or a (potential) conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions.

Chapter IV.- Secretary

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholders

Art. 15. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 16. Approval of decisions by board of managers. The following decisions of the board of managers shall require a prior resolution of the shareholders:

(a) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) (i) other than as laid down in the objects of the Company in Article 2 and (ii) the conclusion of legal transactions with managers that are to be considered unusual by reason of their scope or content;

(b) the conclusion of (i) employment contracts in which a commitment is made to grant a participation in the profits or a retirement pension, or in which an annual gross salary of more than EUR 10,000.- is agreed, and (ii) service agreements for the purpose of the objectives of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 10,000.-;

(c) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 10,000.- in an individual case other than transactions set out in Article 2.;

(d) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 10,000.- other than transactions set out in Article 2.;

(e) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;

(f) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;

(g) the representation of the Company in lawsuits against the managers; and

(h) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 10,000.-, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.

Art. 17. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 18. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 19. Financial year. The Company's financial year is equal to the calendar year.

Art. 20. Financial statements. The board of managers draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall audit such documents. The adoption of the Company's annual final statements requires the Investment Committee's approval.

Art. 21. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article [16] of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers.

Chapter VIII.- Governing law

Art. 25. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscriptions and payments

STICHTING CALPETRON prenamed wishes to subscribe to all five hundred (500) shares and to pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) as contribution to the nominal share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who hereby witnesses the existence of the above in respect of the Law.

Transitory Provisions

The first financial year ends on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand nine hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder sets the number of managers at three (3) and appoints as its managers for an unlimited period:

- 1.- Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2) The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two (2) managers, so as defined in Article eleven (11) of the Company's Articles of Incorporation.

3) The registered office is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date named at beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, am siebzehnten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

STICHTING CALPETRON, eine «foundation (stichting)», die den Gesetzen der Niederlande unterliegt, mit Gesellschaftssitz in Amsteldijk 166, NL - 1079 LH Amsterdam (Niederlande),

hier vertreten durch Frau Giovanna Carles, Angestellte, mit beruflicher Anschrift 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Amsterdam (Niederlande), am Oktober 2007.

Diese Vollmacht, wird der vorliegenden Urkunde, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, als Anlage beigeheftet, um bei den Registerbehörden zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

Der Erschienene hat in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigter den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung der hiermit gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzusetzen:

Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung REAL ESTATE OPPORTUNITY HOLDING S.à r.l. (nachfolgend die «Gesellschaft»).

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen an geschlossenen Immobilienfonds.

Die Investition in solche Fonds hat gemäß den vom Investment Committee zu beschließenden Investment Guidelines zu erfolgen und bedarf der vorherigen Zustimmung des Investment Committees.

Die Gesellschaft kann:

(a) sich insbesondere durch die Begebung von (nachrangigen) Anleihen (bonds, (subordinated) notes), Genussrechten und andere Anleiheinstrumente oder Schuldtitel (jeweils vor- oder nachrangig), durch Finanz-Derivate, insbesondere Zertifikate und Swaps, oder auf andere Weise Kapital verschaffen und sich Darlehen in beliebiger anderer Form einräumen lassen;

(b) Sicherheiten für aufgenommenes (Fremd-)Kapital gewähren, einschließlich begebene Anleihen (bonds, notes), Schuldverschreibungen und Finanz-Derivate, insbesondere Zertifikate und Swaps, und von der Gesellschaft übernommener Bürgschaften (indemnity);

(c) in beliebiger rechtlich zulässiger Weise (durch Verkauf, Sicherungsabrede,...) Vermögenswerte abtreten. Die Geschäftsführung, oder jede Person, die zur Entscheidung oder Vereinbarung ermächtigt sind, entscheidet über eine solche Abtretung und vereinbart sie;

(d) alle notwendigen Verträge zu schließen, insbesondere Management-, Beratungs- und Verwaltungsverträge sowie andere Verträge über Dienstleistungen, Währungstauschgeschäfte, Bank-, Kontoführungs- und Kontokorrentverträge, Delkredereversicherungen und beliebige Arten von Sicherungsabreden;

jedoch in jedem dieser Fälle derart, dass diese Tätigkeiten die Gesellschaft nicht als einen Gewerbetreibenden des Finanzmarkts im Sinne der Definition des Gesetzes vom 5. April über die Finanzmärkte (geänderte Fassung) qualifiziert.

Über obengenannte Befugnisse hinaus kann die Gesellschaft alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen oder finanziellen Aufwendungen oder allgemein Geschäfte tätigen, die notwendig oder förderlich sind, um den Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt die Erreichung des Gesellschaftszwecks in allen genannten Bereichen fördern.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg Stadt.

Der Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung ihres Gesellschafters oder - bei mehreren Gesellschaftern - durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital

Art. 4. Stammkapital. Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (12.500,- EUR) und ist in fünfhundert (500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig euro (25,- EUR) eingeteilt.

Das gezeichnete Stammkapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

Art. 5. Gewinnbeteiligung. Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen. Im Falle eines Alleingeschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Generalversammlung, Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Art. 7. Rückkauf von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 (mit Änderungen) bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das «Gesetz») Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedarf eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

Kapitel III. - Geschäftsführung - Investmentberater - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von zwei (2) oder mehr Geschäftsführern verwaltet, welche die Geschäftsführung bilden. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein, aber mindestens zwei von ihnen müssen ihren Geschäftssitz in Luxemburg haben. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt, zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) einen Geschäftsführer abzuberufen und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung.

Art. 9. Investment Committee. Die Gesellschaft hat ein Investment Committee, das aus zwei ordentlichen Mitgliedern und zwei Ersatzmitgliedern besteht. Je ein ordentliches Mitglied und ein Ersatzmitglied wird von der MPC CAPITAL AG und von der HSH NORDBANK AG bestellt. Die bestellten Mitglieder können unabhängig voneinander jederzeit ohne Grund durch die Gesellschafter abberufen und neu bzw. (nach Fristablauf) wieder bestellt werden.

Die Ersatzmitglieder nehmen die Aufgaben der ordentlichen Mitglieder, zu deren Ersatz sie jeweils bestellt worden sind, wahr, wenn das jeweilige ordentliche Mitglied verhindert ist.

Das Investment Committee berät die Geschäftsführung der Gesellschaft bei Auswahl, Monitoring und Reporting hinsichtlich der Zielfonds, in welche die Gesellschaft gemäß ihren Investment Guidelines investieren wird. Zielfondsinvestments, diesbezügliche Änderungen und Desinvestments darf die Geschäftsführung nur mit Zustimmung des Investment Committee vornehmen. Das Investment Committee ist berechtigt, der Feststellung des Jahresabschlusses die Zustimmung zu erteilen oder zu verweigern.

Das Investment Committee fasst seine Beschlüsse in Versammlungen. Die Versammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder einem anderen Ort in Luxemburg statt. Versammlungen sind immer dann abzuhalten, wenn die Geschäftsführung dazu einlädt. Ferner können die bestellten Mitglieder ebenfalls eine solche Versammlung einberufen. Die Beschlussfassungen des Investment Committee erfolgen einstimmig. Jedes Mitglied hat eine Stimme. Alle weiteren Vorschriften für die interne Zusammenarbeit regelt das Investment Committee in einer Geschäftsordnung, die es sich geben kann.

Die Mitglieder des Investment Committee erhalten keine Vergütung für ihre Tätigkeit. Im Rahmen ihrer Tätigkeit angefallene Aufwendungen, insbesondere Reisekosten, erhalten die Mitglieder gegen Originalquittung von der Gesellschaft erstattet.

Art. 10. Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen. Die Geschäftsführerversammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäftsführerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmitteilung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen..

Die Versammlung kann ordnungsgemäß abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Die Versammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort in Luxemburg statt. Der genaue Ort, der Tage und die Zeit sind in der Einberufung festgelegt.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäftsführerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Versammlung teilnehmen.

Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsform, die es allen Teilnehmern erlaubt mitzuhören, und die auch ihre Identität erlaubt, einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen.

In Dringlichkeitsfällen haben von allen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.

Art. 11. Vertretung - Zeichnungsberechtigung. In Geschäften mit Dritten sind die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen dieses Artikels elf (11) der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich wirksam vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht.

Jeder Geschäftsführer kann seine Befugnisse für die Vornahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Die Vergütung von Vertretern/Erfüllungshelfen hat der Geschäftsführer aus seiner Vergütung zu bestreiten.

Art. 12. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigem Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder - auf eigenes Verlangen - einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

Art. 13. Interessenkonflikte. Hat ein Geschäftsführer ein dem Gesellschaftsinteresse entgegenstehendes Interesse oder besteht ein Interessenkonflikt in einer der ihr übertragenen Angelegenheiten, muss dieser Geschäftsführer die Geschäftsführer darüber informieren und die Erklärung im Protokoll der Geschäftsführerversammlung festhalten lassen.

Der betreffende Geschäftsführer soll in dieser Angelegenheit nicht mitstimmen, und das entgegenstehende Interesse oder der Interessenkonflikt müssen an die folgende Gesellschafterversammlung berichtet werden, bevor er an anderen Entscheidungen teilnimmt.

Kapitel IV. - Schriftführer

Art. 14. Bestellung eines Schriftführers. Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluß einen Schriftführer der Gesellschaft (der «Schriftführer») ernennen.

Der Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muß, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

Kapitel V. - Gesellschafterversammlung

Art. 15. Jahresgeneralversammlung und außerordentliche Gesellschafterversammlung. Die Jahresgeneralversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen, in der Einberufungsmittelteilung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 16. Genehmigungspflichtige Entscheidungen der Geschäftsführung. Die folgenden Entscheidungen der Geschäftsführung erfordern einen vorherigen Gesellschafterbeschluss:

(a) Geschäfte, die außerhalb der üblichen Geschäfte der Gesellschaft liegen, insbesondere (i) wenn sie außerhalb der beim Gesellschaftszweck in Artikel 2 genannten Geschäfte liegen, und (ii) Rechtsgeschäfte mit Geschäftsführern, die wegen ihres Umfangs oder ihres Inhalts ungewöhnlich sind;

(b) der Abschluss von (i) Anstellungsverträgen, in denen eine Gewinnbeteiligung oder ein Ruhegehalt zugesagt werden, oder die Verpflichtung zur Zahlung eines jährlichen Bruttogehalts von mehr als EUR 10.000,- eingegangen wird, und (ii) Verträge über Dienstleistungen für die Gesellschaft, wenn der jährliche Betrag, der aus diesem Vertrag zu zahlen wäre, EUR 10.000,- übersteigt;

(c) der Abschluss anderer Geschäfte, außer der in Artikel 2 genannten, die zu Verpflichtungen für die Gesellschaft führen, die mehr als EUR 10.000,- im einzelnen Fall betragen;

(d) der Abschluss von Darlehensverträgen oder die Gewährung von Sicherheiten für Darlehen, wenn die ausstehenden Darlehensforderungen zu irgendeinem Zeitpunkt EUR 10.000,- übersteigen;

(e) die Übernahme von Bürgschaften oder ähnlicher Verpflichtungen für Dritte;

(f) Abschluss und Beendigung von Pachtverträgen;

(g) die Vertretung der Gesellschaft in Rechtsstreitigkeiten mit den Geschäftsführern;

(h) die Einleitung eines Gerichtsverfahrens, dessen Streitwert EUR 10.000 übersteigt, außer das Gerichtsverfahren betrifft die Durchsetzung von ausstehenden Forderungen.

Art. 17. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter hat das Recht, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt.

Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile.

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

Art. 18. Quorum - Mehrheit. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals besitzt.

Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefaßt oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

Art. 19. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr ist gleich dem Kalenderjahr.

Art. 20. Jahresabschluss. Die Geschäftsführung stellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung auf. Sie übermittelt diese Abschlüsse zusammen mit einem Geschäftsbericht der Gesellschaft mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an die satzungsmäßigen Abschlussprüfer, welche die Abschlüsse prüfen. Die Feststellung des Jahresabschlusses bedarf der Zustimmung des Investment Committee.

Art. 21. Einsicht in die Unterlagen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zu nehmen.

Art. 22. Gewinnverwendung. Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht.

Die Verteilung des Restbetrags erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividende/n beschließen.

Kapitel VII. - Auflösung - Liquidation

Art. 23. Auflösung. Zahlungsunfähigkeit, Bankrott und andere Verfahren gegen einen Geschäftsführer sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.

Art. 24. Liquidation. Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidator/en, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse festlegen.

Kapitel VIII.- Anwendbares Recht

Art. 25. Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen. In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

STICHTING CALPETRON, vorgenannt, erklärt alle fünfhundert (500) ordentliche Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und zahlt diese mit einer Bargeldeinlage.

Alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Stammanteile sind gezeichnet worden und die gezeichneten Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2007.

Kostenvoranschlag

Alle Aufwendungen, Kosten, Honorare und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausendneuhundertzwanzig Euro geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gründung fasste der Alleingesellschafter, der das gesamte gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Der alleinige Gesellschafter setzt die Zahl der Geschäftsführer auf drei (3) fest und bestellt zu Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer:

1.- Herr Alexis Kamarowsky, Geschäftsdirektor, geboren in Bad Rothenfelde (Deutschland) am 10. April 1947, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg;

2.- Herr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Jurist, geboren in La Spezia (Italien), am 12. September 1964, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg;

3.- Herr Jean-Marc Debaty, Geschäftsdirektor, geboren in Rocourt (Belgien), am 11. März 1966, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg.

2) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer, sowie in Artikel ELF (11) der Gesellschaftssatzung festgelegt.

3) Der Sitz der Gesellschaft ist: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am eingangs genannten Datum.

Nach Verlesung der Urkunde hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Carles, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 22. Oktober 2007. Relation: EAC/2007/12905. — Erhalten 125 EUR.

Der Einnnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 29. Oktober 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007129914/239/0.

(070150326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Référence de publication: 2007129914/239/512.

(070150326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Axa Alternative Financing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.072.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1751 du 19 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA ALTERNATIVE FINANCING MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007130013/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09574. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Angelberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.381.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129724/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Daxia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.551.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129733/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Redfields S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.104.

In the year two thousand seven, on the sixteenth of October.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company TAGGIA XCIII CONSULTADORIA E PARTICIPACOES UNIPessoal LDA, having its registered office at Edifício Marina Club No. 73, 1st Floor, Room 105, 9000-533 Funchal-Madeira / Portugal, registered under the number 07.359,

hereby represented by Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy given under private seal on the 15th of October 2007,

Which proxy signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

- That the private limited company REDFIELDS S.à r.l. with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 127.104 (NIN 2007 2416 865) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 20th of April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1182 on the 16th of June 2007.

It results from a share purchase agreement from the 22nd of May 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1725 on the 14th of August 2007, that the company TAGGIA XCIII CONSULTADORIA E PARTICIPACOES UNIPessoal LDA has become the sole shareholder of the company REDFIELDS S.à r.l.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides that the company's fiscal year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June. As a consequence Article 15 of the articles of incorporation will have the following reading:

Art. 15. The Company's year starts on the first (1st) of July and ends on the thirtieth (30) of June.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to amend article 16 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 16. Each year, with reference to thirtieth (30) of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Third resolution

The sole shareholder, represented as said before, notes that the first fiscal year terminates on the thirtieth of June 2008.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société TAGGIA XCIII CONSULTADORA E PARTICIPACOES UNIPessoal LDA, avec siège social à Edificio Marina Club No. 73, 1st Floor, Room 105, 9000-533 Funchal-Madeira / Portugal, immatriculée sous le numéro 07.359, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 octobre 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée REDFIELDS S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.104 (NIN 2007 2416 865) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1182 du 16 juin 2007.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 22 mai 2007, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1725 du 14 août 2007, que la société TAGGIA XCIII CONSULTADORA E PARTICIPACOES UNIPessoal LDA est devenue l'associée unique de la société REDFIELDS S.à r.l..

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide que l'année sociale de la société commence le premier juillet et se termine le trente juin. Par conséquent l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art.15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 16. Chaque année, au trente juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, constate que le premier exercice social se termine le trente (30) juin 2008.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1260. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 novembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007131078/201/97.

(070151670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Convac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.060.

—
Extrait - Rectificatif à l'extrait enregistré en date du 15 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CONVAC HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 1^{er} juin 2006 que:

1. Le mandat des administrateurs, Monsieur Graham J. Wilson avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg et Monsieur Nicolas Schlumberger avec son adresse à 14, avenue Hoche 75008 Paris, France sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

2. Le mandat de l'administrateur délégué Monsieur Nicolas Schlumberger avec son adresse professionnelle à 14, avenue Hoche 75008 Paris France est également reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

3. Mademoiselle Cindy Reiners avec adresse professionnelle à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommée comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 en remplacement de Monsieur Pierre Olivier Bensahel démissionnaire avec effet immédiat.

4. La démission de AUDIT & BUSINESS CONSULTING Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes a été acceptée avec effet au 12 septembre 2005.

5. UNITED CAPITAL CONTROLLERS, établie et ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes avec effet au 1^{er} juin 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007130842/803/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

AB Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.093.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130921/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10042. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

MeterInvest (Lux) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 126.201.

Par acte sous seing privé du 30 mai 2007, POLAND RESIDENTIAL (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (anciennement appelée METERINVEST (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l.), ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a cédé 500 (cinq cents) parts sociales de METERINVEST (LUX) INVESTMENT COMPANY S.à r.l. à la société ARCAPITA INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 1111 Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY-1-1102, Cayman Islands, British West Indies.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007130843/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

ProLogis UK CCXLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.969.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCXLVII S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCXLVII S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en

informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30685. — Reçu 144,38 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130946/220/272.

(070151398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Motor Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.747, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 193 du 11 mai 1992. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu en date du 6 août 2007 par le notaire instrumentaire, acte dont la publication est en cours.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Negre, ingénieur, président du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., ayant son adresse professionnelle à F-06516 Carros Cedex, Zone Industrielle n° 3405 - 4^{ème} avenue - BP 547.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Monsieur Paul Durand, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à F-06516 Carros Cedex, Zone Industrielle n° 3405 - 4^{ème} avenue - BP 547.

Le bureau ainsi constitué constate que la présente assemblée générale a été convoquée de la façon suivante:

- Convocations publiées dans le Mémorial C des 6 et 16 août 2007
- Convocations publiées dans le quotidien Lëtzebuerger Journal des 7 et 16 août 2007

En outre les actionnaires en nom ont été convoqués par lettre confiée à la poste en date du 1^{er} août 2007.

Le bureau constate que sur soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze (73.292) actions émises en circulation soixante-six mille huit et dix (66.810) actions sont dûment représentées à l'assemblée.

Il est donc patent que cette présente assemblée générale extraordinaire peut valablement voter à propos des différents points libellés à l'ordre du jour, plus de la moitié des actions émises étant représentées.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Allocution du Président;
2. Transformation de la Société de société anonyme holding (loi du 31 juillet 1929) en société anonyme commerciale;
3. Approbation de diverses autres modifications aux statuts sociaux pour les adapter aux évolutions législatives;
4. Introduction d'un nouveau capital autorisé;
5. Questions proposées par des actionnaires qualifiés (ayant plus de 10% des droits de vote);
6. Divers.
- 7.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend par votes séparés, sans abstentions et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée prend note de l'allocution de Monsieur le président et elle approuve l'exposé.

Deuxième Résolution

Il est décidé que la Société abandonne son statut de société holding issu de la loi du 31 juillet 1929 et qu'elle adopte pour le futur le statut d'une société anonyme commerciale pleinement imposable au Grand-Duché de Luxembourg.

L'article quatre des statuts est modifié en conséquence pour avoir dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet en général la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore d'accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La Société a pour objet plus particulièrement la création et la constitution, le développement, la mise en valeur et la commercialisation des produits d'entreprises industrielles de production et de manufacture d'installations techniques, d'appareils mécaniques, de moteurs à propulsion ou à traction de tous genres et de toutes conceptions, d'engins et véhicules pour tous usages, servant tant au transport de personnes qu'au transport et la manutention de biens et de fret. Y sont compris la production d'énergies basées sur l'utilisation de moteurs propres et écologiques. Dans l'exercice de ces activités la Société se consacrera aux réalisations les plus innovantes dans le dessein de rester à la pointe du progrès, ainsi que des préceptes écologiques.

A ces fins elle peut concevoir et acquérir tous brevets, acquérir ou concéder à des tiers toutes licences d'exploitation, dessins industriels et droits de savoir faire ainsi que concéder toutes assistances techniques, comme elle peut s'attribuer toutes marques industrielles, commerciales ou de services, y compris toutes désignations particulières du domaine de l'informatique.

La Société peut en outre constituer et exploiter des centres de recherches et bureaux d'études, tant pour les besoins de ses propres services que pour les tiers.

La Société peut exercer ces activités en agissant tant par elle-même que par l'intermédiaire des sociétés ou d'autres entités dans lesquelles elle détient des participations ou des intérêts financiers, industriels ou commerciaux.

Elle peut exercer toutes ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, comme elle peut constituer et gérer tant au Luxembourg qu'à l'étranger des filiales, succursales, établissements stables ou simples agences, entrepôts et bureaux de représentation.

La Société est admise à exercer toutes activités financières tant en empruntant même de tiers, y compris par l'émission d'emprunts obligataires, qu'en prêtant aux sociétés ou aux autres entités dans lesquelles elle a des participations ou d'autres intérêts ou même à des tiers dont les activités sont susceptibles de favoriser ou d'être utiles à la réalisation de son propre objet social.

Elle peut en outre exercer toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont de nature à contribuer au développement de son objet social ou de celui des sociétés ou entités auxquelles elle est intéressée.»

Troisième Résolution

Aux fins d'adapter les statuts de la Société aux diverses modifications récemment intervenues à propos de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide d'y porter les modifications suivantes:

- Article premier: Modification de l'alinéa 1^{er} :

« **Art. 1^{er} . Alinéa 1^{er} .** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A.»

- ajout d'un deuxième et troisième alinéa:

« **Art. 1^{er} . Deuxième et troisième alinéa.** La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.»

Article quatre: remplacement par la nouvelle formulation de l'objet social, tel que adopté dans la deuxième résolution.

Article six: Modification par l'ajout suivant dans un nouvel troisième alinéa:

« **Art. 6. Troisième alinéa.** La Société peut exister avec un seul actionnaire.»

Article sept: Modification par l'ajout de cinq nouveaux alinéas.

« **Art. 7. Cinq derniers alinéas.** Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent, personne physique, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

Article huit: Ajout de deux nouveaux alinéas de la teneur suivante:

« **Art. 8. deux derniers alinéas.** Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.»

Article neuf: Ajout de treize nouveaux alinéas qui auront dorénavant la teneur suivante, l'ancien premier alinéa devenant le quatorzième alinéa de ce même article:

« **Art. 9. treize premiers alinéas.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.»

Article douze:

Ajout d'un nouveau deuxième alinéa qui aura dorénavant le teneur suivante:

« **Art. 12. alinéa deux.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.»

Quatrième Résolution

L'assemblée décide l'augmentation du capital autorisé pour le porter à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), et décide d'accorder l'autorisation au conseil d'administration pour une durée de cinq années à courir à partir du jour de la publication de la présente assemblée générale extraordinaire au Mémorial.

L'assemblée décide qu'en conséquence l'article cinq, deuxième alinéa, aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée décide que l'actuel alinéa 3 de l'article cinq reste inchangé.

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article cinq, de sorte que cet alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Quatrième alinéa.** En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à courir à partir de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2007, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions, conformément aux désirs de la loi, et notamment sans devoir réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre en cas de libération par apport en nature. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital.»

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa cinq à l'article cinq, et ce en la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa cinq.** Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.»

L'assemblée décide que l'ancien alinéa cinq devient l'actuel alinéa six.

Poursuivant sur le 5^{ème} point à l'ordre du jour, l'assemblée constate qu'aucun actionnaire n'a demandé des inscriptions additionnelles à l'ordre du jour.

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée arrête les nouveaux statuts coordonnés comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL SA.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée et statuant suivant les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décisions du conseil d'administration en tout autre lieu de cette municipalité et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition de ces circonstances.

Art. 4. La Société a pour objet en général la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres

et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore d'accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La Société a pour objet plus particulièrement la création et la constitution, le développement, la mise en valeur et la commercialisation des produits d'entreprises industrielles de production et de manufacture d'installations techniques, d'appareils mécaniques, de moteurs à propulsion ou à traction de tous genres et de toutes conceptions, d'engins et véhicules pour tous usages, servant tant au transport de personnes qu'au transport et la manutention de biens et de fret. Y sont compris la production d'énergies basées sur l'utilisation de moteurs propres et écologiques. Dans l'exercice de ces activités la Société se consacrera aux réalisations les plus innovantes dans le dessein de rester à la pointe du progrès, ainsi que des préceptes écologiques.

A ces fins elle peut concevoir et acquérir tous brevets, acquérir ou concéder à des tiers toutes licences d'exploitation, dessins industriels et droits de savoir faire ainsi que concéder toutes assistances techniques, comme elle peut s'attribuer toutes marques industrielles, commerciales ou de services, y compris toutes désignations particulières du domaine de l'informatique.

La Société peut en outre constituer et exploiter des centres de recherches et bureaux d'études, tant pour les besoins de ses propres services que pour les tiers.

La Société peut exercer ces activités en agissant tant par elle-même que par l'intermédiaire des sociétés ou d'autres entités dans lesquelles elle détient des participations ou des intérêts financiers, industriels ou commerciaux.

Elle peut exercer toutes ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, comme elle peut constituer et gérer tant au Luxembourg qu'à l'étranger des filiales, succursales, établissements stables ou simples agences, entrepôts et bureaux de représentation.

La Société est admise à exercer toutes activités financières tant en empruntant même de tiers, y compris par l'émission d'emprunts obligataires, qu'en prêtant aux sociétés ou aux autres entités dans lesquelles elle a des participations ou d'autres intérêts ou même à des tiers dont les activités sont susceptibles de favoriser ou d'être utiles à la réalisation de son propre objet social.

Elle peut en outre exercer toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont de nature à contribuer au développement de son objet social ou de celui des sociétés ou entités auxquelles elle est intéressée.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatorze euros, quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.587.094,95) représenté par soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze (73.292) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à courir à partir de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2007, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions, conformément aux désirs de la loi, et notamment sans devoir réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre en cas de libération par apport en nature. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent, personne physique, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Pouvoir est donné au Conseil d'administration pour procéder à l'acquisition, la vente, la cession de brevets, la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, et sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Chaque année, le trente-et-un décembre les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fond de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi fondamentale du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Negre, G. Schneider, P. Schmit, P. Durand, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. LAC/2007/25752. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007131511/5770/357.

(070152188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Argo Acquisition Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.368.

—
EXTRAITIl résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 1^{er} octobre 2007 que:

- La démission de M. Philippe Leclercq en tant que gérant de la Société est acceptée,
- M. Frank Bergman, résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, est nommé gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGO ACQUISITION LUXEMBOURG S.à r.l.

T. van den Berghe

Mandataire

Référence de publication: 2007130840/1459/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Systemes Ecocompatibles de Génération d'Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.859.

—
RECTIFICATIF

Suite à la constatation d'une erreur matérielle intervenue dans la rédaction du nom d'un administrateur nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2007 dont le texte a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 26 juillet 2007 sous la référence L070097926.02 et publié au Mémorial C numéro 1881 du 4 septembre 2007 page 90255, il y a lieu de lire Marino Bastianini et non Marino Bastiannini.

Pour mention délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130839/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Eurocofisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.931.

—
Extrait de résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 24 janvier 2007

L'assemblée prend acte de la démission- de Monsieur Thierry Nowankiewicz de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme Monsieur Domenico Petrella, directeur de société, demeurant professionnellement au 4, Via Manzoni CH-6903 Lugano, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

L'assemblée renouvelle Messieurs Francesco Signorio et Jean-Luc Jourdan aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

L'assemblée renouvelle la société ERNST & YOUNG S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130838/1134/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

—
Extrait de résolution prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 8 juin 2007

L'assemblée renouvelle Maître Christian-Charles Lauer aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

Pour mention délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130836/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 avril 2007

L'assemblée révoque la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2008.

Pour mention délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130835/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Eurocofisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.931.

—
Extrait de la délibération prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 janvier 2007

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Francesco Signorio aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012. L'administrateur délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130837/1134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Fri-el International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.985.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 25 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Sophie Jacquet née le 7 mai 1974 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;
- de coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007130831/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Backblock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 23 octobre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Mme Léonie Marder, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- Monsieur Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- La nomination de Monsieur Bart Zech est modifié de gérant à gérant B.
- IPES DIRECTOR (GUERNSEY) LIMITED, 13-15, Alexander House, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007130813/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Cristal Investment s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 47.861.

—
Extrait d'acte de cessions de parts sociales en date du 23 août 1995

Entre les soussignés:

Monsieur Georges Mock,

Domicilié à CH-1250 Genève, 4 Cour des Bastions

Ci-après dénommé le Cédant,

Et

Monsieur Roland Frere

Domicilié à L-5316 Contern, 40, rue des Près

Ci-après dénommé le Cessionnaire.

Il est procédé à la cession des parts sociales, objet des présentes, ainsi qu'il suit:

1- Cession de parts sociales

Par le présent acte, le Cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au Cessionnaire acceptant, 1.240 parts sociales de la société CRISTAL INVESTMENT Sarl qu'il détient, chacune d'une valeur nominale de 1.000 LUF.

Extrait certifié conforme

R. Frere

Référence de publication: 2007130825/8276/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00645. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Cristal Investment s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 47.861.

—
Extrait de la Réunion des associés en date du 23 août 1995

Monsieur Roland Frere, associé et gérant de CRISTAL INVESTMENT Sarl accepte la démission avec effet au 9 août 1995 de Monsieur Georges Mock, demeurant à Genève - 4, rue des Bastions, en sa qualité de gérant.

Extrait certifié conforme

R. Frere

Référence de publication: 2007130823/8276/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00643. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130689/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09582. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

DTM Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 91.809.

Par la présente, La société ALPHA ACCOUNTING A.G. vous présente sa démission en qualité d'Administrateur de votre société, DTM LUXEMBOURG S.A. et ce avec effet immédiat.

Nous déclinons toutes responsabilités en ce qui concerne les conséquences que cette décision pour rait engendrer.

Bertrange, le 26 octobre 2007.

ALPHA ACCOUNTING AG

Signature

Référence de publication: 2007130828/1241/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Cristal Investment s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 47.861.

Extrait d'acte de cessions de parts sociales en date du 23 août 1995

Entre les soussignés:

Monsieur Roland Frere

Domicilié à L-5316 Contern, 40, rue des Prés

Ci-après dénommé le Cédant,

Et

La société EURO FINANCE and PROPERTIES SA

Etablie à L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg

Ci-après dénommé le Cessionnaire.

Il est procédé à la cession des parts sociales, objet des présentes, ainsi qu'il suit:

1- Cession de parts sociales

Par le présent acte, le Cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au Cessionnaire acceptant, 1.240 parts sociales de la société CRISTAL INVESTMENT Sarl qu'il détient, chacune d'une valeur nominale de 1.000 LUF.

Extrait certifié conforme

R. Frere

Référence de publication: 2007130824/8276/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00644. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Autonomy Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 115.215.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130687/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09580. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Primo Stadion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-6131 Junglinster, Central Commercial Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 132.773.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'administrateur unique de la Société en date du 26 septembre 2007, que la gestion journalière de la Société a été déléguée à Madame Anna Sacras Morais, né le 25 juin 1966 en Angola, demeurant à L-6212 Consdorf, 69, route d'Echternach, pour une durée indéterminée. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard de tout tiers par la signature unique de Madame Sacras Morais. Pour tout ce qui dépasse 50.000 euros, Madame Sacras Morais dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec l'administrateur unique de la Société.

Madame Sacras Morais dispose par ailleurs d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e C. Jungers

Référence de publication: 2007130818/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 82.718.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 août 2007

1. a. L'assemblée nomme Monsieur Roland Frère, domicilié 40, rue des Prés - L-5316 Contern et la Sarl CRISTAL INVESTMENT, dont le siège social se trouve 40, rue des Prés -L-5316 Contern en tant qu'administrateurs, en remplacement de Monsieur John Seil et de Monsieur Guy Hornick, et confirme Monsieur Thierry Fleming en tant qu'administrateur.

b. L'assemblée fixe le mandat de tous les administrateurs pour échoir à l'assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

c. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs au profit de Messieurs Roland Frère et Thierry Fleming, domicilié 33, rue des Merisiers - L- 8253 Mamer.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Extrait certifié conforme

R. Frere

Référence de publication: 2007130822/8276/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00642. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Luxange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 80.966.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007130692/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08381. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Step 2706 S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.715.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 8 octobre 2007

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

ALPHA ACCOUNTING AG, Felbaweg 10, FL-9494 Schaan, Liechtenstein, Administrateur-délégué, est nommé comme président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 h après lecture et approbation du présent procès-verbal lequel est signé par le Président, la Secrétaire, le Scrutateur.

Procès-verbal rédigé à Bertrange à la date susmentionnée en 5 exemplaires.

L. Voet / M. Keersmaekers / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007130829/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VFS EUROPE S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8399 Windhof, route d'Arlon, 4, Bâtiment C WBC, trade register Luxembourg section B number 71.208, incorporated by deed dated on July 27th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 817 of November 3rd, 1999.

The meeting is presided by Mr Fabrice Rota, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the date of the annual general meeting of the associates from the third Friday of the month of April at 11.30 hours to the third Friday of the month of October at 11.30 hours and subsequent modification of article 12 of the Company's bylaws.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting of the associates from the third Friday of the month of April at 11.30 hours to the third Friday of the month of October at 11.30 hours.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 12. first paragraph.** Every year, the annual balance sheet and the profit and loss account must be submitted for approval to the annual general meeting of associates which shall be held at Luxembourg on the third Friday of the month of October at 11.30 hours.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VFS EUROPE S. à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, route d'Arlon, 4, Bâtiment C WBC, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.208, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 817 du 3 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice Rota, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des associés du troisième vendredi du mois d'avril à 11.30 heures au troisième vendredi du mois d'octobre à 11.30 heures et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des associés du troisième vendredi du mois d'avril à 11.30 heures au troisième vendredi du mois d'octobre à 11.30 heures.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. premier alinéa.** Chaque année, le bilan annuel et le compte de profits et pertes doit être soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés qui sera tenue à Luxembourg, le troisième vendredi du mois d'octobre à 11.30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Rota, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31681. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131467/211/90.

(070151880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Ferlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.316.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 septembre 2007

Résolution

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Madame Raffaella Quarato de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Jonathan Lepage, employé privé, demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Luca Antognoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Armand De Biase, employé privé, demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION Sàrl, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007130834/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Simex Sport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.029.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Marco Lagona de sa fonction d'administrateur et président du conseil d'administration et de Madame Raffaella Quarato de sa fonction d'administrateur;
- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et Monsieur Jonathan Lepage, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.
- D'appeler à la fonction de Président du conseil d'administration Monsieur Claude Defendi.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- MM. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Jonathan Lepage, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007130833/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

DTM Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 91.809.

Par la présente, la société MAYA INVEST LTD vous présente sa démission en qualité d'Administrateur de votre société DTM LUXEMBOURG S.A. et ce avec effet immédiat.

Nous déclinons toutes responsabilités en ce qui concerne les conséquences que cette décision pourrait engendrer.

Bertrange, le 26 octobre 2007.

MAYA INVEST LTD

Signature

Référence de publication: 2007130827/1241/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Oraso Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 55.893.

Par la présente, nous vous prions de prendre note de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

LIGHTHOUSE SERVICES S.à.r.l.

R. Weirig

Référence de publication: 2007130819/318/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

EMPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 93.821.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 1^{er} octobre 2007 que la démission de M. Philippe Leclercq est acceptée, avec effet au 15 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EMPoint S.à r.l.

F. Bergman

Mandataire

Référence de publication: 2007130841/1459/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Hatena, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.179.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire, tenue à la date du 15 juin 2007 à 18 heures, que les actionnaires ont:

1.) décidé de révoquer Monsieur Eric Kaiser, employé privé, domicilié au 5, rue J.-P. Kemp, L-8029 Strassen, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes

2.) décidé de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes la société L.P.F. LUX S.à.r.l. RC SL B93.635, avec siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007130821/7343/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

En date du 13 mars 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 14 mai 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2008.

FIA HOLDINGS S.à r.l.

C. Damaso

Gérante B

Référence de publication: 2007130826/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Club Richelieu - Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8067 Bertrange, 70, rue Am Pesch.

R.C.S. Luxembourg F 4.552.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 9 octobre 2007

Le Conseil d'Administration a décidé d'établir le siège social de l'Association à l'adresse légale du président en fonction.

Le Conseil d'Administration a donc fixé l'adresse comme suit:

CLUB RICHELIEU - LUXEMBOURG, 70, rue Am Pesch, L-8067 Bertrange

Pour CLUB RICHELIEU - LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007130830/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Approche, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9763 Marnach, 5, Dosberstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 132.986.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Nicolas Louis Henri Joseph Hennes, gérant de société, né à Verviers (Belgique), le 16 janvier 1952, demeurant à B-4821 Dison, 47 bte 12, rue des Meuniers Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une

société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de APPROCHE Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Marnach. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux entreprises de relations publiques et de démarchages commerciaux.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Nicolas Louis Henri Joseph Hennes prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9763 Marnach, Dosberstrooss, 5

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas Louis Henri Joseph Hennes prénommé

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Hennes, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} octobre 2007, WIL/2007/845. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 octobre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007130972/2724/92.

(070151493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LuxGateway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.507.

—
Résolution

La FIDUCIAIRE FRH Sàrl, (Anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.) ayant son siège à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 29 juin 2006.5

Strassen, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130430/578/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

2PM Life Brokerage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.989.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société de droit monégasque 2PM MONACO, établie et ayant son siège social à Monaco (Principauté de Monaco), 36, boulevard des Moulins, immatriculée au Registre du Commerce de Monaco sous le numéro 06S0468, représentée

par Monsieur Louis Legrand, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 septembre 2007.

2. Monsieur Jurgen Willems, né le 13 février 1970 à Terneuzen, demeurant à L-7338 Heisdorf, 9, rue des Vergers,

3. Monsieur Harold Van Vooren, commercial, né le 30 novembre 1959 à Oostburg, demeurant à L- Sandweiler, Am Gronn, et

4. Monsieur Rony Gyselinck, commercial, né le 13 octobre 1959 à Bruges, demeurant à L-5821 Hesperange, 2, rue de l'Ermitage.

Les comparants 3. et 4. sont représentés par Maître Alexandre Chateaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé données le 25 et 26 septembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 2PM LIFE BROKERAGE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg sur décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations de courtage en matière d'assurances, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg, telle que coordonnée par la loi du 13 juillet 2005.

Elle peut aussi accessoirement réaliser toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rapporter directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, le tout dans les limites autorisées par les dispositions légales applicables au Grand-Duché de Luxembourg ou qui le seront postérieurement à sa constitution et sous réserve de l'obtention et du maintien des autorisations nécessaires en la matière.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social émis par la société est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) divisé en trois mille trois cents (3.300) actions de catégorie A et deux mille sept cents (2.700) actions de catégorie B. Toutes ces actions ont une valeur nominale de dix euros chacune et ont été entièrement libérées.

Ces actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque Catégorie, tels que définis dans les statuts doivent être identiques, sauf dispositions légales ou conventionnelles contraires.

Droit de préemption

Art. 6. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé d'un ou plusieurs membres, actionnaires ou non, dont le nombre sera déterminé par résolution de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive, selon les dispositions prévues ci-dessous.

En toutes hypothèses, les actionnaires ayant souscrit des actions de catégorie A sont habilités à nommer deux administrateurs. Les actionnaires ayant souscrit des actions de catégorie B sont habilités à nommer un administrateur.

Il est convenu que l'administrateur désigné par les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie B sera nommé comme administrateur délégué de la société lors de la première assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne un président parmi ses membres élus par les actionnaires détenteurs de titres de catégorie A. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent ayant été élu par les actionnaires détenteurs de titres de catégorie A.

Le conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du président ou de deux autres membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence de la majorité des membres en fonction est nécessaire. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante, sous réserve des dispositions prévues à l'article 8 des présents statuts. Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est

prépondérante. Toutefois, toute dépense supérieure à 25.000,- Euros devant être engagée par la Société devra faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration statuant unanimement selon les modalités prévues au présent article.

Requièrent également l'unanimité du Conseil d'administration les décisions suivantes:

- création ou cessation d'une activité;
- caution ou garantie apportée à un tiers;
- conclusion de conventions intervenant entre la société et l'un de ses administrateurs;
- nantissement des valeurs mobilières émises par la Société;
- modification dans les méthodes d'établissement, d'évaluation et de présentation des comptes sociaux;
- projet de réalisation d'opérations affectant la structure de la société ou de ses filiales (fusion, apport partiel d'actif, scission,...).

Cette liste n'est pas exhaustive.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée vis-à-vis des tiers, pour les opérations ne relevant ni d'une activité d'intermédiation en assurances, ni des décisions mentionnées à l'article 9 des présents statuts, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement un administrateur délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué.

La signature du représentant agréé de la société, qu'il soit ou non administrateur délégué, sera dans tous les cas obligatoire pour engager la société par signature conjointe avec celle d'un administrateur nommé par les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie A, ce pour l'ensemble des opérations d'intermédiation en assurances.

Art. 12. La surveillance et la révision des comptes de la société est confiée à un commissaire aux comptes nommé par le Conseil d'administration.

Par exception, l'Assemblée générale des actionnaires est compétente pour nommer le premier Commissaire aux comptes lors de la première assemblée générale extraordinaire se tenant le jour même de la constitution de la société.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour du mois de mars à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que leurs règlements d'exécution, trouveront respectivement application partout où il n'y est pas expressément dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- | | | |
|---|-------|------------------------|
| 1. La société 2PM MONACO, préqualifiée (55%) | 3.300 | actions de catégorie A |
| 2. Monsieur Jurgen Willems, préqualifié (15%) | 900 | actions de catégorie B |

3. Monsieur Harold Van Vooren, préqualifié (15%)	900	actions de catégorie B
4. Monsieur Rony Gyselinck, préqualifié (15%)	900	actions de catégorie B
Total:	6.000	actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Les actionnaires prennent acte que le représentant agréé de la société au Grand-Duché de Luxembourg est:
 - Monsieur Jurgen Willems, né le 13 février 1970 à Terneuzen, demeurant à L-7338 Heisdorf, 9, rue des Vergers.

Le représentant agréé aura le pouvoir d'engager la société par signature conjointe avec celle d'un administrateur nommé par les actionnaires de catégorie A, pour l'ensemble des activités et opérations d'intermédiation en assurance de la société.

- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3, et celui des commissaires aux comptes à 1.

- 3.- Sont respectivement appelés aux fonctions d'administrateurs par les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie A:

- Monsieur Philippe Feller, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né le 20 janvier 1964 à Messancy, demeurant à F-06650 Opio, Villa Louisiana, 6, route de Plascassier.

- La société de droit monégasque 2PM MONACO, prédésignée, représentée par son représentant permanent Monsieur Louis Legrand, administrateur de sociétés, de nationalité belge, né le 22 juillet 1966 à Kassel (Allemagne), demeurant à MC-98000 Monaco, Résidence Europa, Place des Moulins.

- 4.- Est appelé aux fonctions d'administrateur par les actionnaires détenteurs d'actions de catégorie B:

- Monsieur Jurgen Willems, né le 13 février 1970 à Terneuzen, demeurant à L-7338 Heisdorf, 9, rue des Vergers,

- 5.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Jurgen Willems, né le 13 février 1970 à Terneuzen, demeurant à L-7338 Heisdorf, 9, rue des Vergers.

- 6.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société VAN GEET DERICK & CO., REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., établie à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 73.376.

- 7.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

- 8.- Le siège social est fixé à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Legrand, J. Willems, A. Chateaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, LAC/2007/28999. — Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130982/220/227.

(070151505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Socafam, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 66.099.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130685/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09563. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 30, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 42.186.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007130682/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00007. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Immobiliaria Mediterranea S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg E 1.760.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 10 octobre 2007 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 17^{ième} chambre siégeant en matière civile, le Tribunal a déclaré closes les opérations de liquidation de la société civile immobilière IMMOBILIARIA MEDITERRANEA S.C.I. et a donné décharge au liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130423/4067/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08114. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Cotrimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007130678/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09346. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Rusa Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.848.

En date du 19 octobre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social.

Désormais, la Société est domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

RUSA PROPERTIES S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130419/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Wallace Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.041.

En date du 19 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social.

Désormais, la Société est domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

WALLACE PROPERTIES S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130417/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

MPW Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 110.416.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, C n ° 90 du 13 janvier 2006.

Nous vous informons que le siège social de la société MPW CONSULTING S.A.R.L., au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 8 octobre 2007.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour la société

MPW CONSULTING S.A.R.L.

COMPTIS S.A., (En Liquidation)

R. Kinnen

Référence de publication: 2007130422/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

European Restaurant Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.831.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007130415/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Avenue Financial Services Ltd., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.598.

Les nom et prénom du gérant de la Société s'écrivent de la manière suivante: Kharitonov Nikolay.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130403/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 357.925,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 octobre 2007 la nomination de la société MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, une société à responsabilité limitée, ayant son siège sociale au 6, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 919.999 en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007

Signature.

Référence de publication: 2007130401/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

TTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007130185/231/14.

(070150585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Mercuria Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.693.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} octobre 2007 que:

- Monsieur Giorgio Iannace, né le 1^{er} juillet 1960 à Ancona, Italie, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société.

- Monsieur Eric Chinchon, né le 22 janvier 1980 à Fontenay-sous-Bois, France, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière, agissant conjointement avec Monsieur Michael Lange.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130233/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Finover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 52.313.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 17 août 2007

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire prévue en 2008, à savoir:

Administrateurs:

- M. Franco Omarini résidant au 1 Leimbacherstrasse, CH-8134 Adliswil, Suisse,

- M. Rainer D. Krummenacher résidant au 17 Siglhange, CH-6034 Inwil; Suisse

- Mme Verena Lüthi résidante au 224 Gutstrasse, CH-8055 Zürich, Suisse.

Commissaire aux comptes:

- Dirk Cornelius Oppelaar, résidant au 27 chemin J. Attenville, Le grand Saconnex, CH-1218 Genève, Suisse,

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130232/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.721.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 10 septembre 2007, que KNIGHT (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman, a transféré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à EQUINITI (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130235/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 8 juin 2005

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011, les mandats de:

Monsieur Luis Eduardo Gallo, Madame Rosa Maria Cardillo de Gallo en tant qu'administrateurs et Monsieur Francisco Gallo Lagreca en tant qu'administrateur et administrateur-délégué

Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait conforme et sincère

CARIBE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130239/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Manheim Auctions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007130196/231/14.

(070150575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.
